

Le Maire-Président,
Nicolas RICHARD

La secrétaire de séance
Rébiha TALBI

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le mardi 01 juillet 2025 à 18h00, le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Eybens dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni en Mairie d'Eybens, salle du Conseil sous la présidence de Nicolas RICHARD Président du CCAS.

Date de la convocation : 23 juin 2025

Présents : Mesdames, Messieurs

N. RICHARD - J. MONTAGNIER - A. LEVY - H. BESSON-VERDONCK - D. SCHEIBLIN - M.F. BAKLOUTI – D. ATTARD – C. FONTE - M. MERABET

Excusés ont donné pouvoir :

Absent(es)/ excusé(e)s : X. OSMOND - A. C. JOTHY - C. NOERIE
H. GUILLON - S. FAYE - D. GUIHO – M. DERRAS - N. MARONI

Secrétaire de séance : R. TALBI

Elus en exercice : 17

Elu(s) présent(s) : 9

Ont donné pouvoir : 0

Absent(s) : 8

- **Approbation du compte-rendu du CA du 01 juillet 2025**

Le Président du CCAS soumet le compte rendu à l'approbation des membres présents. Le compte rendu du Conseil d'administration du 01 juillet 2025 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

- **Récapitulatif des délibérations**

DELIBÉRATIONS	Votants	Pour	Contre	Abstention
Convention relative à la mise en œuvre du chéquier culture, sport et loisirs sur la commune d'Eybens	9	9	0	0
Projet de délibération – Sensibilisation à la sécurité routière à destination des seniors avec l'association AGIRoute 38	9	9	0	0

- **Délibération N°1 : Convention relative à la mise en œuvre du chéquier culture, sport et loisirs sur la commune d'Eybens**

Objectifs :

- Permettre aux familles et aux personnes isolées avec de faibles revenus de se ressourcer, de trouver de l'énergie pour faire face aux difficultés.
- Permettre l'accès à tous et toutes à la culture et aux loisirs en favorisant notamment le lien social
- Favoriser l'insertion sociale

Description :

Le chéquier est valable 1 an : du 1er juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Le coût du chéquier culture et loisirs : 3 € pour une personne seule – 5 € pour un ménage

Le chéquier donne accès à une activité ou à une pratique culturelle, sportive ou de loisirs. Il peut être utilisé par tout ou une partie d'un ménage pour une même activité ou des activités différentes.

Le contenu du chéquier :

3 accès gratuits piscine pour tout ou partie de la famille
1 inscription gratuite à Sport Passion pour chaque enfant du foyer âgé de 6 à 11 ans
3 accès spectacle gratuits pour tout ou partie de la famille sur la programmation Odyssée/L'autre Rive + 1 accès gratuit atelier autour des spectacles
Tarifs réduits pour 1 activité CLC ou 1 activité CRC ou 1 activité sportive au sein d'un club eybinois partenaire* pour chaque membre de la famille
MDH 1 accès gratuit à une sortie famille et inscription gratuite aux ateliers socio linguistiques

*20 clubs sportifs partenaires : A LA DECOUVERTE DU CIRQUE - ATHLETIC CLUB EYBENS - BASKET BALL EYBENS POISAT - LA GAULLE EYBINOISE - GYM LOISIRS D'EYBENS - JOYEUSE BOULE D'EYBENS - JUDO CLUB D'EYBENS - CLUB LUTTE EYBENS - SMASH CLUB D'EYBENS - EYBENS TAI-JITSU CLUB 38 - EYBENS ESCALADE - LES ARCHERS DU CHATEAU D'EYBENS - OLYMPIQUE CLUB D'EYBENS - LAÎ MUOÏ EYBENS - TAEKWONDO 38 EYBENS - HANDBALLCLUB ECHIROLLES-EYBENS - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE D'EYBENS - EYBENS SPORT ADAPTE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE - GMC – Grenoble Métropole Cyclisme 38 - Spirit 38 Fighting

Evolution des chéquiers culture, sports et loisirs :

	Nombres de chéquiers vendus	Montant chéquiers		Nombres personnes		Budget	Budget
		3 €	5€	Adultes	Enfants	Prévisionnel	Réalisé
Saison 2023/2024	57	13	45	77	118	2 000 €	3 772.90 €
Saison 2022/2023	47	3	44	66	94	3 500 €	2 283.70 €
Saison 2021/2022	34	5	29	48	81	3 500 €	1 324,7 €
Saison 2020/2021	42	10	32	62	71	3 500 €	2 652,90 €
Saison 2019/2020	57	10	47	85	122	3 500 €	3 729.70 €
Saison 2018/2019	57	13	44	78	106	3 500 €	3 431.66€

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Délibération N°2 : Projet de délibération – Sensibilisation à la sécurité routière à destination des seniors avec l'association AGIRoute 38**

À la suite des échanges du forum des aînés 2024, la sécurité routière est apparue comme une priorité pour les seniors conducteurs. Afin de répondre à leurs besoins de mobilité en toute sécurité, une formation « remise à niveau du code de la route » sera proposée par l'association AGIRoute 38 aux conducteurs de 65 ans et plus, titulaires du permis depuis plus de 30 ans.

Cette formation de 6 heures se déroulera en deux séances, avec une première session programmée les 26 septembre et 3 octobre 2025, prioritairement réservée aux membres du forum. Une seconde session pourra être envisagée selon la demande.

Les sessions se dérouleront comme suit :

Première séance :

- Un QCM de mise en situation
- La signalisation verticale
- Formes et couleurs des panneaux
- Panneaux dangers, ordres, indications, directions
- La signalisation horizontale

- Nuit et intempérie
- Conduite des séniors et la santé

Deuxième séance

- Rappel de la 1ère séance
- Les balises, les priorités
- Freinage, temps de réaction, ceinture de sécurité
- Limitation de vitesse, feux tricolores
- Alcool et médicaments : les effets
- Partir en voyage : se préparer
- L'accident
- Correction du QCM

La participation des usagers est fixée à 10 €, le CCAS prenant en charge 5 € sur les 15 € de coût total par participant. Le montant global sera facturé au CCAS sous forme de prestation, les règlements des participants étant perçus via la régie d'activités.

Délibération adoptée à l'unanimité

Cette action est reportée en raison de la période de réserve électorale. Les nouvelles dates seront communiquées aux habitants au cours de l'année 2026.

- **Présentation des actions et évènements de l'été par Susan, agent de développement local**

La coordination estivale 2025 s'est appuyée sur une dynamique collective portée par deux services du Pôle Social, Éducatif et Culturel : les Maisons des Habitants (MDH) et le service Jeunesse. Cette mobilisation a permis d'optimiser la vision globale du territoire, en croisant les regards et les expertises pour mieux cerner les besoins des habitants.

Les objectifs : adapter les propositions estivales au plus près des réalités du terrain, renforcer la cohérence des actions menées, et assurer une collaboration transversale entre tous les services impliqués. Un partenariat actif avec les associations locales et les équipements de quartier ont soutenu cette démarche, facilitée par un calendrier de travail partagé et une veille sociale renforcée sur le territoire.

Les horaires d'été des équipements ont été ajustés pour garantir une accessibilité maximale, tout en tenant compte des rythmes et disponibilités des publics. La programmation 2025, en cours d'élaboration, prévoit plusieurs nouveautés, notamment des actions en plein air, des initiatives culturelles inclusives, et un accent mis sur les publics isolés.

Cette coordination estivale illustre la capacité des services à travailler en synergie, à innover, et à répondre de manière agile aux besoins évolutifs du territoire.

- **Retour sessions-sport pour tous**



Projet : Organisation d'un cycle d'activités physiques à destination des adultes, prévu pour mai/juin 2025.

Objectifs de l'action :

- Initier les habitants, en priorité ceux d'Eybens, à une activité physique adaptée
- Rompre l'isolement et favoriser le lien social
- Encourager une pratique durable en facilitant l'accès aux associations locales et en levant les freins (jugement, coût, etc.)

Partenaires impliqués :

- Service des sports
- CCAS (centre social et service solidarité)
- Service périscolaire
- Associations sportives d'Eybens

Organisation :

- 7 séances d'activités de « découverte sportive » de 10h à 11h et » d'apprentissage du vélo » de 11h à 12h
- Les samedis matin
- Lieu : MDH Iliade/école des Ruires
- Gratuit

L'action a rencontré un vif succès, avec une majorité de participantes et des retours très positifs. L'ambiance conviviale et la progression des apprentis cyclistes ont marqué les séances.

Malgré quelques absences ponctuelles dues à la canicule, le taux de participation est resté élevé. La mise en place d'un service de garde d'enfants a été particulièrement appréciée, facilitant l'accès pour plusieurs mères.

Le projet a permis à des débutantes et à des personnes en reprise de confiance de se remettre en selle, notamment grâce aux sorties hors cadre scolaire.

Les participantes ont exprimé le souhait de prolonger les séances de remise en forme et ont demandé davantage de sessions d'apprentissage du vélo.

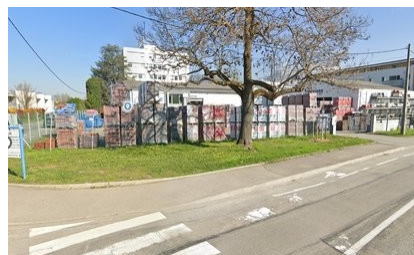
Enfin, la collaboration entre le CCAS et le service des sports s'est révélée efficace, avec une complémentarité des compétences qui a permis de répondre aux besoins du public ciblé.

- **Inauguration des bancs issus du projet « forum des aînés » et des retours des participants**



Le mercredi 25 juin, dès 8h45, avant l'arrivée des fortes chaleurs, six membres du Forum des aînés se sont réunis pour découvrir les deux bancs récemment installés par les agents du pôle aménagement urbain dans le secteur Bel Air. Mme Montagnier et M. Reverdy étaient également présents pour accompagner ce moment convivial.

Les participantes ont exprimé leur satisfaction quant à la finalisation du projet, saluant notamment le choix des emplacements, situés sur des parcours de marche fréquentés, et particulièrement adaptés aux besoins des usagers.



- **Informations diverses**

EVENEMENTS	DATE & LIEU
Animations de proximité	Lundi – Quartier Bel Air Mardi – Quartier des Ruires Jeudi – Quartier des Coulmes
Ouverture de la piscine	A partir du 02 juillet jusqu'au 24 août
Feu d'artifice	13 juillet 2025 Stade Charles Piot
Thé dansant – Année 80'	Vendredi 19 septembre 2025 à partir de 14h MDH ILIADE

Le prochain Conseil d'administration du C.C.A.S aura lieu le mardi 23 septembre 2025

ATTENTION :

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance, soit 9 membres. Il s'agit de constater la présence physique des administrateurs : les pouvoirs ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un membre « empêché » d'assister à la séance du conseil d'administration peut donner à un administrateur de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. **Un administrateur ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci doit être pris en compte avant le début de la séance.**

L'absence sans motif légitime pendant **trois séances consécutives** au conseil d'administration peut conduire à considérer l'intéressé(e) comme **démissionnaire d'office**.

En cas d'empêchement merci de bien vouloir prévenir au plus tôt le secrétariat du CCAS :

CHEVALLET Aurélie

Tél. : 04.76.60.76.52

aurelie.chevallet@eybens.fr

secretariat-ccas@eybens.fr

Merci de votre compréhension

